



Commune d'Abriès-Ristolas



Réunion du Conseil Municipal Séance du 3 juillet 2020 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 19h30, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 29 juin 2020

Étaient présents: Carine AUDIER-MERLE, Philippe BOULET, Florian BOURCIER, Florent BUÈS, Chrystelle CERUTTI, Nicolas CRUNCHANT, Marie-Hélène FAROUZE, Joël GAUCHE, Charles LACROIX, Dominique LEPAS, Emmanuel MIEGGE, Alexandre RÉNIÉ, Philippe RIBOT, Pauline ROUX, Nicolas TENOUX.

Était absents excusés : -

Secrétaire de séance : Marie-Hélène FAROUZE

Joël GAUCHE, doyen du Conseil Municipal, ouvre la séance et présente l'ordre du jour. L'ajout des points suivants à l'ordre du jour est approuvé par l'ensemble du conseil :

- Lecture de la Charte de l'Élu local
- Désignation des délégués pour représenter la Commune auprès du Parc Naturel Régional du Queyras, de l'association des Communes Forestières, du Syme 05, du Syndicat Mixte des Stations du Queyras, du SIGDEP, du Sivu Crèche-halte-garderie du Haut Guil, du Conseil d'École et de l'AFP Ristolas Mont-Viso. Le vote pour la délégation à l'AFP d'Abriès est repoussé au prochain conseil.
- Questions diverses

Avant l'élection du maire, Nicolas TENOUX prend la parole pour regretter qu'une place d'adjoint ou de maire délégué ne soit pas prévue pour l'un des deux conseillers issus de la liste non majoritaire. Nicolas CRUNCHANT répond que la candidature aux postes de maires délégués ou d'adjoints est ouverte à tous et que le nombre de voix recueilli par chaque candidat lors des élections municipales ne détermine pas la place dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marie-Hélène FAROUZE est nommée secrétaire de séance.

2. Élection du Maire de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas :

Le scrutin est présidé par Joël GAUCHE.

Vote à bulletin secret / Nombre de conseillers votants : 15 / Majorité absolue : 8

Candidat : Nicolas CRUNCHANT

1^{er} tour : Nicolas CRUNCHANT 14 voix, Nicolas TENOUX 1 voix.

Nicolas CRUNCHANT est élu Maire de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas.



Commune d'Abriès-Ristolas



3. Détermination du nombre d'adjoints à élire

Le nombre maximum d'adjoints au maire à élire est fixé à 4, proposition faite par le nouveau Maire.
Vote : 15 voix pour (unanimité).

4. Élection des adjoints

- 2 candidats au poste de premier adjoint : Charles LACROIX 13 voix et Nicolas TENOUX 2 voix.
Charles LACROIX est élu **premier adjoint** de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas.

- 2 candidats au poste de second adjoint : Carine AUDIER-MERLE 13 voix et Nicolas TENOUX 2 voix.

Carine AUDIER-MERLE est élue **seconde adjointe** de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas.

- 2 candidats au poste de troisième adjoint : Emmanuel MIEGGE 15 voix et Nicolas TENOUX 0 voix.
Emmanuel MIEGGE est élu **troisième adjoint** de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas.

- 2 candidats au poste de quatrième adjoint : Florent BUÈS 13 voix et Nicolas TENOUX 2 voix.
Florent BUÈS est élu **quatrième adjoint** de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas.

5. Elections des Maires Délégués des communes déléguées d'Abriès et de Ristolas

Le maire rappelle que conformément aux statuts de la charte de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas, il convient d'élire des maires délégués pour Ristolas et Abriès. Ces postes de maires délégués pourront être supprimés en cours de mandat selon les souhaits des conseillers après modification par le Conseil Municipal des statuts de la charte.

- 2 candidats au poste de maire délégué de Ristolas, Philippe RIBOT 13 voix et Nicolas TENOUX 2 voix.

Philippe RIBOT est élu maire délégué de Ristolas.

- 1 candidat au poste de maire délégué d'Abriès, Nicolas CRUNCHANT 15 voix (unanimité).
Nicolas CRUNCHANT est élu maire délégué d'Abriès.

6. Lecture de la Charte de l'Élu local.

Lecture est faite par le maire de la charte de l'Élu local.

7. Désignation des délégués pour représenter la commune auprès de diverses instances

- PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS

2 candidats, un titulaire Nicolas CRUNCHANT 15 voix (unanimité) et une suppléante Marie-Hélène FAROUZE 15 voix (unanimité).

- Association des Communes Forestières

2 candidats, un titulaire Florian BOURCIER 15 voix (unanimité) et un suppléant Philippe RIBOT 15 voix (unanimité).

- SYME 05

2 candidats, un titulaire Philippe BOULET 15 voix (unanimité) et un suppléant Emmanuel MIEGGE 15 voix (unanimité).



Commune d'Abriès-Ristolas



- SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DU QUEYRAS

2 candidats au poste de titulaire, Florent BUÈS 9 voix, Joël GAUCHE 3 voix – abstentions 3.

Florent BUÈS est élu délégué titulaire de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas au Syndicat Mixte des Stations du Queyras.

1 candidat au poste de délégué suppléant, Florian BOURCIER 15 voix (unanimité).

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL GUIL-DURANCE ÉCLAIRAGE (SIGDEP)

2 candidats, un titulaire Philippe RIBOT 15 voix (unanimité), un suppléant Nicolas TENOUX 15 voix (unanimité).

- SIVU CRÈCHE HALTE-GARDERIE DU HAUT GUIL

2 candidates, Chrystelle CERUTTI 15 voix (unanimité), Marie-Hélène FAROUZE 15 voix (unanimité).

- CONSEIL D'ÉCOLE

2 candidates, Chrystelle CERUTTI 15 voix (unanimité), Marie-Hélène FAROUZE 15 voix (unanimité).

Le maire propose, sous réserve de l'accord de la directrice de l'école, que Carine AUDIER-MERLE soit également déléguée de la commune à titre consultatif, cette proposition recueillant l'unanimité.

- AFP RISTOLAS-VISO

2 candidats, 1 titulaire Nicolas TENOUX 15 voix (unanimité) et 1 suppléante Carine AUDIER-MERLE 15 voix (unanimité).

8. Questions diverses.

Dans le cadre de l'élection des délégués représentants la commune aux élections sénatoriales de septembre 2020, une réunion du Conseil Municipal doit obligatoirement être programmée le vendredi 10 juillet 2020. Une convocation sera envoyée à l'ensemble des conseillers le lundi 6 juillet.

Prochain Conseil Municipal :

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 9 juillet 2020 à 20h00 à la salle des fêtes d'Abriès. La convocation sera envoyée à l'ensemble des conseillers le 4 juillet.

Le nouveau maire, Nicolas CRUNCHANT, achève la séance en remerciant l'ensemble des conseillers élus comme les candidats non élus pour leur engagement en faveur de la vie locale. Il adresse également ses remerciements aux conseillers municipaux des précédentes mandatures et aux anciens maires d'Abriès et de Ristolas présents dans la salle. La parole est donnée aux anciens maires pour clore ce premier Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Signature : Nicolas CRUNCHANT, Maire d'Abriès-Ristolas